

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. Gérard VERNIS, Maire.

Date de convocation : 04/02/2015.

Présents : Mmes et MM. VERNIS, DESURIER-LAFLEURIEL, LECOQ, COLLAYE, HERMANN, HAMEL, BOUCHON et POPY.

Excusés : MM. DEBARNOT, DESTERNES et DORLENCOURT.

Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE LA LAGUNE :

Le Maire rappelle que les travaux projetés de vidange de la lagune d'épuration sont susceptibles de bénéficier de subventions du Conseil Général de l'Allier et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 80% du coût de l'étude de valorisation agricole des boues.

Le financement de cette opération pourrait donc être le suivant :

Coût total HT :	5 846,00 €
Subvention CG :	1 753,80 €
Subvention AELB :	2 923,00 €
Autofinancement :	1 170,00 €

La commune fera l'avance de la T.V.A. mais bénéficiera l'année suivante d'une compensation.

Invité à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement proposé,
- S'engage à inscrire la dépense correspondante en section d'investissement du budget primitif du service d'assainissement 2015,
- Sollicite, auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'octroi des subventions prévues,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PASSÉ AVEC L'ESAT DE SAINT HILAIRE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat annuel d'entretien des espaces verts passé avec l'E.S.A.T. de Saint-Hilaire, moyennant un coût forfaitaire de 1 192 €.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE – DESIGNATION DE REFERENTS COMMUNAUX :

Le Maire expose, que pour lutter efficacement contre cette plante annuelle fortement allergisante et de plus en plus envahissante, l'Agence Régionale de Santé a élaboré un plan d'actions prévoyant, entre autres mesures, la mise en place d'un réseau de « référents ambroisie ». Ces personnes seront chargées de repérer des foyers d'ambroisie, d'informer et sensibiliser la population, et de faire remonter les informations au niveau départemental. Elles devront également veiller à l'élimination des plants repérés et bénéficieront d'une formation et d'un accompagnement par la FREDON Auvergne.

La commune étant concernée par la propagation de cette plante, le Conseil décide de s'associer à la lutte collective et désigne M. Gilles VILLATE, agent communal, ainsi que Mme Sylvine HAMEL et Pierrette POPY, élues municipales, en qualité de référents locaux.

MISE EN PLACE, PAR LE SDE 03, D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ELECTRICITE :

Informé du projet du SDE 03 visant à créer un groupement de commande pour mutualiser les opérations de mise en concurrence des fournisseurs d'électricité, suite à la suppression des tarifs réglementés pour les contrats de plus de 36 Kva, le Conseil Municipal se déclare intéressé.

MODIFICATION STATUTAIRE DE L'ATDA :

Le Maire présente la modification statutaire décidée en Assemblée Générale et qui permettra à l'A.T.D.A. de proposer un nouveau service optionnel d'assistance en matière d'urbanisme aux collectivités qui ne disposeront bientôt plus de l'aide de l'Etat en ce domaine. En effet, l'article 134 de la loi « ALUR » prévoit qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, seules les communes sans document d'urbanisme ou bien appartenant à une communauté de communes de moins de 10 000 habitants pourront continuer à bénéficier de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal entérine cette modification des statuts.

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

Vincent LECOQ évoque la prochaine balade communautaire, prévue à St Plaisir, et l'accueil estival d'un nouveau chantier de jeunes internationaux par les communes de Bourbon l'Archambault et St Plaisir.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée.